

Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
M.R.C. de la Matawinie

Vendredi
12 février
2021
(03)

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le vendredi 12 février 2021 par voie de visioconférence Zoom, à huis clos. Sont présents par visioconférence Zoom, Mesdames, Messieurs, les membres du conseil suivants et formant quorum :

Julie-Anne Cousineau
Lucie Vignola
Chantale Perreault

Bertrand Taillefer
André Lafrenière
Siège # 6 vacant

Sous la présidence de Son Honneur la mairesse, madame Isabelle Parent.

La directrice générale, madame Chantal Soucy, est également présente par visioconférence Zoom.

Madame la Mairesse procède à l'ouverture de la présente séance et indique les procédures du déroulement de la soirée.

21-027

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu,

- Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé.

Adopté unanimement par les conseillers.

21-028

3. Adoption des procès-verbaux du 15 janvier et du 25 janvier (extraordinaire) 2021

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que les procès-verbaux des assemblées du 15 janvier et du 25 janvier (extraordinaire) 2021 soient et sont adoptés dans leur forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

4. Rapport de correspondance et autres rapports

5. Dépôt du rapport financier

Aucun rapport.

21-029

6. Adoption des comptes à payer au montant de 18 225.11 \$

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu,

- Que la liste des comptes à payer au montant de 18 225.11 \$ soit et est adoptée telle que déposée et que soient et sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution;
- Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

13885	Association des directeurs	907,39\$
13886*	Juteau Ruel Inc.	1 146,80\$
13887*	Manoir de la Rivière Dufresne	3 084,30\$
13888*	Ministre des finances	137,97\$
13889*	Pitneyworks	39,84\$
13890*	Purolator Inc.	38,59\$
13891*	Société Canadienne des Postes	4,13\$
13892*	Syndicat Canadien de la fonction publique	707,00\$
13893	Association des directeurs	373,67\$
13894*	Bell Canada	272,18\$
13895*	Compo Recycle	38 396,24\$
13896*	Fonds d'information sur le territoire	70,00\$
13897*	Jobert Inc.	70 501,36\$
13898*	L'Union-Vie	7 554,80\$
13899*	Rogers	178,97\$
13900*	Société Canadienne des Postes	124,00\$
13901*	SPCA Lanaudière Basses Laurentides	571,00\$
13902*	Syndicat Canadien de la Fonction Publique	527,46\$
13903	Améric 125 Inc.	366,01\$
13904	Corporate Express Canada Inc.	91,86\$
13905	C.R.S.B.P. des Laurentides	6,364.55\$
13906	Les Consultants EL-TABBAH	2 989,35\$
13907	Eurofins Environex	97.45\$
13908	Félix Sécurité Inc.	122,10\$
13909	Husky Ltée	185,00\$
13910	JLD-Lague	738,49\$
13911	Kubota Joliette (Entr. A. Laporte et fils)	661,55\$
13912	Pièces d'auto Laparé Inc.	374,67\$
13913	Martech	190,29\$
13914	MEDSUP Médical	382,83\$
13915	Messer Canada Inc.	26,01\$
13916	MRC de Matawinie	55,81\$
13917	Patrick Morin	137,21\$
13918	Pétrole Pagé Inc.	987,10\$
13919	M. St-Amour et Fils Inc.	17,81\$
13920	Pivin et Drapeau Inc.	563,38\$
13921	PRÉVO911 – Tech. Claude Prévost	597,87\$
13922	Produits Sanitaires des Plaines Inc.	220,57\$
13923	PG Solutions Inc.	384,60\$
13924	Les Publications du Québec	293,19\$
13925	Rabais Campus	671,38\$
13926	Remorques des Monts	23,59\$
13927	Roy et Asselin Inc.	129,35\$
13928	Résopro Inc.	201,21\$
13929	Zone technologies	1 351,88\$
13930	Action Patrimoine	100,01\$
13931	Ass. Directeurs T.P. Basses Laurentides	304,68\$
13932	CARA (Corp. aménag. rivière l'Assomption	200,00\$
13933*	Fleetél Inc.	24,05\$
13934	Société Canadienne de la Croix Rouge	170,00\$

* Total des incompressibles : 123 378,69 \$

Période de questions sur les finances

7. Règlements et avis de motion

A-2021-01

7.1 Avis de motion et projet de règlement [n/d R-212] **Règlement sur le Contrôle des chiens et d'autres animaux**

Le conseiller Bertrand Taillefer dépose un avis de motion voulant qu'il y ait présentation du Règlement sur le *Contrôle des chiens et d'autres animaux* ayant pour effet d'harmoniser la réglementation municipale avec la Loi ainsi qu'avec son Règlement d'application.

Est déposé également le projet de règlement numéro R-212

A-2021-02

7.2 Avis de motion et projet de règlement [n/d R-168-9] **Règlement sur la Circulation des véhicules hors route**

Le conseiller André Lafrenière dépose un avis de motion voulant qu'il y ait présentation du Règlement sur la *Circulation des véhicules hors route*.

Est déposé également le projet de règlement numéro R-168-9

Période de questions sur la réglementation

8. Administration et ressources humaines

21-030

8.1 CARA (Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption) : membres – 2021 [n/d 114-100]

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise un déboursé au montant de 200,00\$, prévu au budget, concernant l'adhésion 2021 à la CARA.

Adopté unanimement par les conseillers.

21-031

8.2 ATPA (Association des directeurs des travaux publics d'Amérique) : cotisation 2021 [n/d 114-100]

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise un déboursé au montant de 265,00\$ plus taxes, prévu au budget, concernant la cotisation 2021 à l'ATPA.

Adopté unanimement par les conseillers

21-032

8.3 Action Patrimoine: cotisation 2021 [n/d 114-100]

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci :
 - Autorise un déboursé au montant de 86,98 \$ plus taxes, prévu au budget, concernant la cotisation 2021 à l'Action Patrimoine;

- Mandate la conseillère madame Lucie Vignola comme représentante de la Municipalité auprès de cet organisme.

Adopté unanimement par les conseillers

21-033 8.4 Blanko- site Internet [n/d 114-100]

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'offre de services de Blanko, au coût de 20 000,00\$ plus taxes, prévu au budget, concernant la refonte complète du site Internet de la municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers

21-034 8.5 Entente avec MAMH pour le FRR Volet 4: signataires [n/d 114-220]

CONSIDÉRANT La proposition du MAMH de soutenir les municipalités dévitalisées, en particulier celles dont l'indice de vitalité économique est dans le 5ieme quartile du classement national (Q5), par la mise en œuvre d'une entente sectorielle de développement en vitalisation dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) Volet IV ;

CONSIDÉRANT Qu'en Matawinie les municipalités potentiellement concernées par cette entente sont Notre-Dame-de-la-Merci, Saint-Damien, Saint-Michel-des-Saints, Saint-Zénon, Sainte-Émélie-de l'Énergie;

CONSIDÉRANT La volonté de la MRC de signer cette entente de vitalisation avec le MAMH (résolution CM - CM-01-030-2021);

CONSIDÉRANT Les termes de l'entente : chacune des 5 municipalités doit signer cette entente et désigner un représentant (élu ou fonctionnaire) qui siègera au comité de vitalisation,

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci :
 - Autorise la mairesse, madame Isabelle Parent, et la directrice générale, madame Chantal Soucy, à signer l'entente de vitalisation pour la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci;
 - Désigne madame Chantal Soucy, directrice générale, à titre de représentante de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci au comité de vitalisation.

Adopté unanimement par les conseillers

21-035 8.6 Entente avec Hydro-Québec pour la borne de recharge - renouvellement [n/d 708-112]

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la directrice générale à signer le renouvellement de l'entente pour le déploiement de bornes de recharge (240V) pour véhicules électriques, pour une période de 5 ans.

Adopté unanimement par les conseillers

21-036 8.7 Système d'alarme – Mise à niveau [n/d 403-154]

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'offre de services de ADT au coût de 2 867,00 \$ plus taxes, concernant la mise à niveau du système d'alarme de l'hôtel de ville ainsi que celui du garage municipal. La somme inclut le changement des 2 panneaux de contrôle, le changement des 4 claviers, l'ajout de 4 détecteurs de mouvements, 2 sirènes intérieures pour incendie et un communicateur cellulaire LTE pour chacun des systèmes. Les frais mensuels sont revus à la baisse : 40\$ / mois plus taxes;
- La dépense sera imputée au surplus accumulé non affecté de la municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers

21-037 8.8 Comité Jardin: nomination [n/d 102-111]

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu

- Que le conseil municipal accepte la nomination de Madame Stéphanie Valiquette, responsable, monsieur André Lafrenière et monsieur François Fillion, à titre de membres du Comité Jardin.

Adopté unanimement par les conseillers.

21-038 8.9 Comité garage-caserne et écocentre: nomination [n/d 102-111]

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau
Et résolu

- Que le conseil municipal accepte la nomination d'un comité pour l'étude et l'élaboration des plans d'un garage-caserne et écocentre;
- Que ce comité soit formé de mesdames Isabelle Parent, mairesse, Chantal Soucy, directrice générale, Martine Bélanger, directrice du service d'urbanisme, Stéphanie Valiquette, responsable des communications et de messieurs Bertrand Taillefer, conseiller, Dany Lefrançois, directeur des travaux publics, Jonathan Ruffo, directeur du service incendie ainsi que les services d'un architecte.

Adopté unanimement par les conseillers.

21-039 8.10 Comité PGMR: nomination [n/d 102-111]

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu

- Que le conseil municipal accepte la nomination de Madame Chantale Perreault, conseillère et de madame Chantal Soucy, directrice générale à titre de représentantes de la Municipalité pour la mise à jour du PGMR de la MRC de Matawinie.

Adopté unanimement par les conseillers.

21-040 8.11 Offre d'achat : terrain (montée de la Réserve) [n/d 102-111]

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu

- Que le conseil municipal mette à l'étude le dossier de l'offre d'achat de monsieur Éric Lamarche pour l'acquisition d'une parcelle de terrain, portant le numéro de matricule 6120-48-4210, au coût de 500,00\$.

Adopté unanimement par les conseillers.

21-041 8.12 Offre d'achat : terrain (rue du Muguet) [n/d 102-111]

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu

- Que le conseil municipal accepte l'offre d'achat de Groupe Julie Legris inc. concernant l'acquisition d'un terrain sur la rue du Muguet, portant le numéro de matricule 6120-29-0693, au coût de 15 000 \$, tout en y retirant les conditions inscrites à l'article 2.6 de l'offre déposée.

Adopté unanimement par les conseillers.

21-042 8.13 Acquisition de logiciels informatiques [n/d 402-101]

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu

- Que le conseil municipal accepte l'offre de PG Solutions pour l'acquisition de nouveaux logiciels concernant les demandes en ligne, l'opinion citoyenne et permis en ligne et la qualité des services, au coût de 15 746\$ plus taxes. La dépense est prévue au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

21-043 8.14 Architecte – contrat [n/d 114-400]

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu

- Que le conseil municipal accepte l'offre de la firme Asselin Architecte pour l'étude préliminaire consistant à effectuer un relevé et mise en plan de l'existant, la confection d'esquisses sommaires et l'estimation budgétaire pour le projet de l'acquisition de l'église, qui pourrait comporter plusieurs phases, au coût de 21 500 \$ plus taxes. La dépense est payée par une subvention du programme Proximité-Volet 1 du MAPAQ.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'administration et les ressources humaines

9. Sécurité publique

(Rapport de madame Isabelle Parent, mairesse)

**21-044 9.1 Acquisition de fournitures pour le service incendie
[n/d 401-120]**

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise un budget de 28 250,00 \$ pour l'achat de fournitures, selon la liste déposée. Le montant est prévu au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la sécurité publique

21-045 9.2 Croix-Rouge canadienne : renouvellement [n/d 102-111]

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu

- Que le conseil municipal accepte le renouvellement de l'entente de services aux sinistrés pour la somme de 170,00\$, prévue au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

10. Travaux publics
(Rapport de monsieur Bertrand Taillefer, conseiller)

21-046 10.1 Entretien de chemin [n/d 602-140]

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise un budget de 72 500,00 \$ pour l'entretien des chemins 2021, selon la liste déposée. Le montant est prévu au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

21-047 10.2 Ministère des transports – Permis de voirie [n/d 114-220]

ATTENDU QUE La municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports;

ATTENDU QUE La municipalité doit obtenir un permis de voirie du Ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

ATTENDU QUE La municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE La municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie émis par le Ministère des Transports;

ATTENDU QUE La municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original,

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau
Et résolu

- Que la municipalité demande au Ministère des Transports de lui accorder un permis de voirie pour l'année 2021 et qu'il l'autorise à signer les demandes de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$, puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

Adopté unanimement par les conseillers.

21-048

10.3 Abat-poussière [n/d 401-111]

ATTENDU QUE La Municipalité a reçu les deux (2) soumissions suivantes concernant l'épandage et la fourniture d'abat-poussière:

Compagnie	Quantité (litre)	Taux	Prix (taxes incluses)
Multi Routes	55 000	0,299	18 907,64 \$
Entreprises Bourget	55 000	0,3699	20 344,50 \$

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci retienne les services de Multi Routes concernant l'épandage et la fourniture d'abat-poussière, soit le chlorure de calcium 35% liquide, produit certifié BNQ 2410-300, selon le descriptif du tableau ci-haut.

Adopté unanimement par les conseillers

21-049

10.4 Ministère des Transports : Ponts [n/d 602-132]

ATTENDU QUE Le ministère des Transports a procédé à l'inspection des ponts sur notre territoire;

ATTENDU QUE Plusieurs ponts nécessitent des réparations majeures : Pont de la Loutre (P-10947), pont chemin des Aulnes (P-10946) et pont Montée de la Réserve (P-10751);

ATTENDU QUE Le ministère a effectué des réductions de charges afin de réduire le poids sur les ponts nécessitant des réparations majeures;

ATTENDU QUE Ces réductions de charges empêchent le passage de véhicules lourds tels que des bétonnières, camions de bois, camions de vidanges, déneigeuses, etc.;

ATTENDU QUE Cet empêchement nuit au développement économique de la Municipalité Notre-Dame-de-la-Merci;

ATTENDU QUE Le Ministère a prévu les réparations des ponts mentionnés selon l'échéancier suivant :

- Pont chemin de la Loutre : 2023;

- Pont chemin des Aulnes : dans un plan quinquennal;
- Pont Montée de la Réserve : aucune prévision;

ATTENDU QUE La réparation et la réfection des structures des ponts est de juridiction provinciale,

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci demande au Ministère des Transports d'effectuer les travaux appropriés dans des délais plus courts et d'étudier les avenues possibles avec la Municipalité afin de réduire ces délais.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions des travaux publics

11. Environnement et Hygiène du milieu (Rapport de Mme Chantal Perreault, conseillère)

21-050 11.1 Compo Recycle – retrait pénalité [n/d 706-100]

ATTENDU QU' Une pénalité a été imposée à Compo Recycle pour non-respect du contrat ;

ATTENDU QUE Compo Recycle a maintenant une nouvelle administration ;

ATTENDU QUE Les dirigeants reconnaissent que l'administration antérieure a laissé perdurer un manque de gestion qui a entraîné beaucoup d'insatisfaction face à la compagnie ;

ATTENDU QUE Les nouveaux dirigeants démontrent beaucoup d'efforts afin d'établir un changement de culture au sein de la compagnie,

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte de rembourser la pénalité de 1 000 \$ imposée à Compo Recycle et consent à donner une chance aux nouveaux gestionnaires.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'environnement et l'hygiène du milieu

12. Éducation, Famille, Aînés et loisirs (Rapport de madame Julie-Anne Cousineau, conseillère)

Période de questions sur l'Éducation, Famille, Aînés et loisirs

13. Aménagement, urbanisme (Rapport de monsieur Bertrand Taillefer, conseiller)

21-051

13.1 Comité consultatif d'urbanisme : nominations [n/d 102-111]

Ayant un intérêt pécuniaire, la conseillère Chantale Perreault se retire des délibérations du point 13.1

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise les personnes suivantes, occupant un numéro de siège impair, à participer aux réunions du comité consultatif d'urbanisme pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022:
 - Siège # 1 Madame Chantale Perreault, conseillère
 - Siège # 3 Monsieur Richard Daigneault
 - Siège # 5 Madame Holly Crandall
 - Siège # 7 Monsieur Daniel Chalifoux
 - Siège # 9 Monsieur Roland Soucy

Adopté unanimement par les conseillers.

21-052

13.2 L'Atelier Urbain : offre de services professionnels 2021 [n/d 401-133]

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu

- Que le conseil municipal autorise madame Chantal Soucy, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat de services no 2021134, dont la dépense est prévue au budget, concernant les services professionnels de l'Atelier Urbain pour l'année 2021 et selon les modalités suivantes :
 - Un paiement de 90,00 \$ plus les taxes applicables par heure travaillée, sans jamais atteindre un montant maximal de 20 000,00\$, taxes en sus;
 - Les déplacements à nos bureaux requis dans le cadre du mandat seront facturés au montant forfaitaire de 250,00 \$ plus les taxes applicables, ce qui inclut le kilométrage, le temps de déplacement et toute dépense connexe.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'aménagement, urbanisme

**14. Promotion touristique et développement
(Rapport de monsieur André Lafrenière, conseiller)**

21-053

14.1 Club Motoneige Notre-Dame-de-la-Merci- autorisation [n/d 114-500]

ATTENDU QUE Le sentier 33 du Club permet aux motoneigistes d'accéder à Notre-Dame-de-la-Merci en provenance de Sainte-Agathe;

ATTENDU QUE Ce sentier passe sur des terrains privés avec des droits de passage;

- ATTENDU QUE** Des motoneigistes ont outre passé leurs droits en sortant du sentier balisé;
- ATTENDU QUE** Des dommages ont été constatés par des propriétaires qui ont immédiatement retiré les droits de passage;
- ATTENDU QU'** Il y a lieu de trouver une solution afin de ne pas affecter l'économie locale produite par la pratique de ce sport dans notre Municipalité et de la sécuriser;
- ATTENDU QUE** La municipalité considère que de laisser le sentier sans piste définie peut mettre en danger la sécurité des citoyens puisque les motoneigistes chercheront à rejoindre le sentier existant en empruntant des endroits non identifiés et non balisés,

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise le Club motoneige à déplacer le sentier pour les motoneiges dans le chemin municipal *Montée du Cap*, sous les conditions suivantes :
 - Une signalisation de 30 km/heure devra être affichée ;
 - Une communication sera envoyée aux propriétaires de la Montée du Cap pour favoriser une bonne cohabitation;
 - Cette autorisation est temporaire et sera maintenue jusqu'au 15 mars 2021 ou jusqu'à la réalisation d'une autre alternative;
 - Une surveillance accrue du sentier est demandée au Club motoneige et à la Sûreté du Québec;
 - S'assurer que le passage du surfaceur ou motoneige sur le chemin ne laisse pas d'accumulation de neige pouvant affecter la qualité du déneigement de celui-ci. Si tel est le cas, le Club motoneige devra faire le nettoyage et le re-sablage de celui-ci;
 - La municipalité invite les citoyens et recommande fortement au Club motoneige de trouver une solution commune pour la saison prochaine;
 - Le Club motoneige devra trouver une solution pour bien identifier les fossés, surtout dans les courbes, et ce, dès la fin de semaine du 13 février 2021.

Adopté unanimement par les conseillers

21-054

14.2 Subventions aux organismes [n/d 207-130]

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci octroie une subvention aux organismes selon le tableau déposé et selon les montants réservés au budget. Les organismes sont invités à déposer, au préalable, leur rapport financier de la dernière saison.

Adopté unanimement par les conseillers.

21-055

14.3 Contrat publicitaire – Marché et loisirs [n/d 112-160]

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte le contrat publicitaire proposé par groupe Arsenal Média de la station radio 103.5, au coût de 2 000 \$ plus taxes, afin de promouvoir le Marché Authentique et l'activité Halloween, au niveau régional. La dépense est prévue au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la promotion touristique et développement

15. Art et Culture

(Rapport de madame Lucie Vignola, conseillère)

Période de questions sur les arts et la culture

Période de questions d'ordre générale

21-056

16. Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : 21-029, 21-030, 21-031, 21-032, 21-033, 21-036, 21-042, 21-043, 21-044; 21-045, 21-046, 21-048, 21-052, 21-054, 21-055.

Chantal Soucy, Directrice générale

4 personnes

Fin de la session à 21h00 par voie de visioconférence Zoom, à huis clos.

Isabelle Parent, Mairesse

Chantal Soucy, Directrice générale